

**1. Vous disposez d'une adresse personnelle :**

un avis d'imposition ou de non-imposition;

une quittance de loyer non-manuscrite;

une facture de moins de 6 mois (téléphone fixe ou mobile, gaz, électricité ou eau)

**2. Vous êtes hébergé :**

une attestation sur l'honneur de l'hébergeant datée et signée de l'hébergé et de l'hébergeant, certifiant l'hébergement; (2 signatures sur le document)

la copie de la pièce d'identité de l'hébergeant qui a signé l'attestation sur l'honneur;

un justificatif de domicile de l'hébergeant parmi les documents cités en (1)

**3. Vous êtes mineur :**

une attestation d'hébergement sur l'honneur de l'un des parents datée et signée de l'hébergé et de l'hébergeant, certifiant l'hébergement; (2 signatures sur le document);

la copie de la pièce d'identité du parent qui a signé l'attestation sur l'honneur;

un justificatif de domicile de ce même parent parmi ceux évoqués en (1)

**4. Vous circulez en France et ne possédez pas d'adresse fixe :**

l'attestation d'élection de domicile dans les conditions fixées à l'article L. 264-2 du code de l'action sociale et des familles ou le livret spécial de circulation;

une facture de moins de 6 mois (téléphone fixe ou mobile, gaz, électricité ou eau)

**5. Vous résidez à l'hôtel ou en camping**

une attestation du gérant ou du directeur de l'hôtel ou du camping;

un justificatif de moins de 6 mois à son nom parmi les documents cités en (1)

**6. Vous résidez sur un bateau dont vous êtes locataires ou propriétaires :**

un justificatif à votre nom parmi les documents énumérés en (1);

une attestation de moins de 6 mois établie par la capitainerie du port, ou pour les marinières et bateliers, un certificat de domicile établi par l'entreprise qui vous emploie.